

LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FALKIRK 1139

VOL. XXII — No 7

1

MARS 1938

La rénovation économique et sociale est dans la doctrine du Christ!

En 1935, le Parti Communiste du Canada recevait de Moscou l'ordre de changer sa tactique: dissoudre la Workers' Unity League et par là cesser sa campagne de syndicalisme communiste. Procédé plus sournois, on lui conseillait à l'avenir de "s'insinuer dans les organisations ouvrières déjà existantes, de s'en faire des instruments de combat dans leur lutte contre le capitalisme, et de donner à ces unions ouvrières une direction révolutionnaire; de se mêler à la vie politique du pays et de poursuivre subrepticement la lutte contre l'Etat-Capitaliste; enfin, de rendre les travailleurs toujours plus exigeants, toujours mécontents, en vue de l'abolition du capitalisme, leur ennemi acharné".

Devant cette lutte sournoise et l'invasion subtile des idées communistes dans les rangs de nos ouvriers, ceux qui sont enrôlés dans nos Syndicats Catholiques y trouvent une digue heureuse et un solide rempart. Par les idées saines et morales que les Syndicats Catholiques et Nationaux réveillent et développent chez leurs membres ce rempart est d'autant plus réel que le syndicalisme catholique, depuis son assez récente apparition, a accru considérablement le nombre des ouvriers syndiqués en notre province.

Fidèles aux directives qui nous viennent de Rome et de NN. SS. les Evêques, nos Syndicats rappellent ou inoculent aux ouvriers les doctrines morales et sociales de l'Eglise et les leur font mettre à la base de toutes leurs revendications économiques, sociales et politiques. Au provincial les Syndicats C. N. approuvent le fait de sévir contre les activités communistes; au fédéral ils blâment les autorités d'avoir cédé à la pression venant surtout des provinces de l'Ouest et d'avoir alors aboli l'article 98 du Code criminel. Ce qui a occasionné la recrudescence des activités communistes.

Depuis, le parti communiste en notre province, favorisé par l'apparition du C.I.O., se pose comme champion des idées progressives, crie vengeance contre tous les ennemis des syndicats ouvriers, et réclame "à cor et à cri" l'unification des forces ouvrières pour défendre la démocratie. Hypocrisie tout cela! Le seul but visé est d'organiser la classe ouvrière en "front populaire" avec des ferments de haine et de révolution sociale.

Propagateurs d'idées progressives, ces sans-Dieu, ces semeurs d'irrégion! Protecteurs des syndicats ouvriers, ces sans-patrie qui feignent de leur porter secours pour y trouver des sympathisants nombreux! Unificateurs des forces ouvrières, ces moscoutaires à double face qui s'évertuent à produire cette unité ouvrière pour pouvoir plus facilement la dominer ensuite! Enfin, défenseurs de la démocratie, ces démagogues qui travaillent à la démolir et à lui substituer la dictature prolétarienne et marxiste!

Non, la vraie doctrine de la rénovation économique et sociale, ce ne sont pas ces fourbes sociaux qui la possèdent! Elle n'est pas dans le léninisme sorti d'une révolution sanglante et bassement niveleuse. Elle est dans la doctrine divine et humaine laissée aux hommes par le Christ. Et la formule sociale de cette doctrine prêchée par l'Eglise veut le rapprochement des hommes dans la charité et le règne de la justice sociale par la collaboration entre les classes, avec le concours supplétif de l'Etat.

Aussi est-ce pour réaliser cette triple collaboration que fut fondé le syndicalisme catholique et national en notre pays. C'est la mission qu'il accomplit avec grand succès en notre province depuis quelques années. La classe ouvrière se range nombreuse sous ses étendards, la réglementation des conditions de travail par voie d'ententes a pris une ampleur inusitée; la législation sociale constructive à base de collaboration entre l'Etat et les syndicats professionnels sont tous autant de jalons vraiment progressifs vers une politique sociale sûrement rénovatrice de l'ordre existant.

Enfin ce qu'accomplit notre syndicalisme catholique et national c'est la démocratisation chrétienne de l'industrie. Et nous croyons que c'est la vraie manière de travailler à l'union des classes, et à une plus juste répartition entre elles des biens de ce monde.

ALFRED CHARPENTIER,
Président de la C.T.C.C.

Urges Formation of Catholic Unions

Value Of Organization Stressed By Speaker At Newman Club Sessions in N. Y.

New York, Feb. 11. (N.C. W.C.) — The nineteenth annual convention of the New York Province of the Federation of College Catholic Clubs drew to a successful close last Sunday when 2,000 college Catholic students received Holy Communion together in St. Patrick's Cathedral.

The Mass was followed by a breakfast at the Waldorf-Astoria Hotel. There the convention delegates were addressed by the Rt. Rev. Msgr. Michael J. Lavelle, Vicar General of the Archdiocese of New York, Francis J. Sheed and the Rev. John P. Monaghan, head of the Labor College at Fordham University.

"Labor is morally bound to organize and to secure its fundamental rights," said Father Monaghan. He advocated the formation of Catholic Unions under the precepts of the "Rerum Novarum." God has given the world fundamental rights and bounties and Labor is aware of these; and aware of them through non-Catholic sources, too often anti-Catholic sources," he said. "The working masses must have decent pay or they will take it in a terrible way," he added. "Also, the Church is startled by the great organization of wealth and power today as

(Suite à la page 8)

Le Syndicat des fonctionnaires municipaux

Par M. l'abbé Lambert Boy, aumônier

Le 7 juin 1920, un certain nombre des employés au bureau de l'hôtel de ville se réunissaient dans la salle des oeuvres de la paroisse Saint-Enfant-Jésus avec l'intention de jeter les bases d'un syndicat national et catholique des fonctionnaires municipaux, section des employés de bureau.

Le regretté abbé Edmour Hébert, alors directeur des oeuvres sociales diocésaines, leur rappela les principes dirigeants du syndicalisme catholique; le but de l'unionisme catholique; sa portée pratique. Le conférencier explique ensuite les termes catholiques et national. Catholique: l'Eglise veut que le syndicalisme soit d'esprit catholique; seuls en effet, les principes de la morale catholique peuvent déterminer au juste les droits des employeurs et des employés. Sur le caractère national, le conférencier fait remarquer que les Canadiens ont assez d'intelligence pour administrer leurs propres deniers. Passant au domaine pratique, l'abbé Edmour Hébert fait part des marques d'appréciation et d'encouragement des patrons qu'il a consultés. Il parle en particulier de l'approbation entière que lui a témoignée le président de la Commission administrative, M. Décarry.

Après l'exposé de l'aumônier, l'assemblée procède à l'élection de ses premiers officiers qui se fait sans contestation. Président honoraire: abbé Edmour Hébert; président, J.-Rod. Thibaudeau; vice-président, J. O'Neil; secrétaire-archiviste temporaire: Conrad Archambault; secrétaire-adjoint, Arthur Lagarde; secrétaire-financier, Emile Clermont; trésorier, Colbert Gro-

thé; inspecteur, Paul Goulet; sentinelle, Ephrem Benoit. Avant de lever la séance, les membres décident de la contribution mensuelle, \$0.50, et de la taxe d'entrée, \$0.50 (celle-ci non exigible en juin pour fin de recrutement). Six mois de contributions acquittées assureraient en cas de décès d'un membre, la somme de \$50.00 à ses héritiers.

Le syndicat était fondé, appuyé sur une doctrine, rayonnant d'optimisme, rempli de charité. Que lui réservait l'avenir?

Les débuts

La deuxième assemblée, le 14 septembre 1920, ramène la contribution à \$0.25 avec effet rétroactif. L'optimisme n'est pas en échec toutefois puisqu'une résolution autorise l'impression de 500 bulletins d'adhésion.

La séance du mois suivant groupe une soixantaine de membres au no 3, rue Craig ouest est, leur local jusqu'au 3 avril 1922. Le rapport du président sur une pétition présentée à la Commission administrative relativement aux traitements pour la prochaine année, et sur l'entrevue accordée par Monsieur le président Décarry à nos délégués, retient l'attention de l'assemblée. Celle-ci demande ensuite un tribunal d'arbitrage et souhaite que les chefs de département puissent librement faire leurs recommandations de salaire pour leur personnel sans être astreints à suivre la classification de la Commission du service municipal.

Ces pourparlers et d'autres (Suite à la page 2)

Sur tous v's vêtements et fourrures exigez cette étiquette syndicale

Main-d'oeuvre
syndicale.



Contrat
collectif

C'EST LE PLUS SUR MOYEN D'ENCOURAGER LES PATRONS QUI PAIENT DES SALAIRES RAISONNABLES ET EMPLOIENT LA MAIN-D'OEUVRE SYNDICALE

EMILE-NAP. BOILEAU,
Sec.-trés.ULRIC BOILEAU,
Prés.-gérant

Bureau: Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU, Limitée

ENTREPRENEURS GENERAUX

EDIFICES RELIGIEUX

4869, RUE GARNIER

MONTREAL

Prêts aux particuliers

Banque d'escompte, la Banque Canadienne Nationale fait surtout des avances au commerce. Mais elle accueille avec la même cordialité les non-commerçants, quelque profession ou métier qu'ils exercent.

Le gérant de succursale étudie toujours avec sympathie les demandes d'emprunt qui lui sont faites par des particuliers honorables et solvables. Adressez-vous à lui avec confiance, même si votre proposition n'a pas un caractère commercial.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$146,000,000

537 bureaux au Canada

66 succursales à Montréal

PLateau 5151

ACHERER CHEZ**DUPUIS**
C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de **QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.**

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis FrèresRues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny
et St-Christophe.

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

CHerrier 1300

I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny

Montréal

Le Syndicat des fonctionnaires municipaux

(Suite de la 1ère page)

au cours des séances subséquentes, comme ceux relatifs à la question des bonis, démontrent que le syndicat n'a pas attendu longtemps pour tenter l'amélioration des conditions matérielles de l'employé.

* * *

Le 9 mars 1921, M. Gérard Tremblay, alors secrétaire général des syndicats catholiques et nationaux, invite les fonctionnaires municipaux à devenir membres de la Coopérative Centrale des Syndicats catholiques et nationaux. L'assemblée du 14 septembre 1921 délègue M. J.-M. Dubeau au congrès de Hull, et MM. Thibaudau, Messier et Milette au Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux.

* * *

Dès le 12 octobre 1921, on songe à l'élection des officiers pour 1922. Ce n'est cependant qu'à la séance du 8 février 1922 qu'elle eut lieu. Parmi les officiers élus on remarque le président, M. J.-M. Dubeau, que l'on gardera longtemps au fauteuil bien qu'il ait une couple de fois offert sa démission, le vérificateur M. Alphonse Bourdon, aujourd'hui président du syndicat. Les syndiqués, tout à la joie, votent \$25 pour célébrer par un concert-boucane l'installation de leurs officiers.

* * *

Et le travail s'est poursuivi aux assemblées qui se sont succédé au rythme assez régulier de deux par mois au début même pendant l'été; on supprima dans la suite les réunions d'été et la réunion bimensuelle fit place à la réunion mensuelle.

A partir du 3 avril 1922, les séances auront lieu à la salle de l'Union du Commerce, rue Berri, jusqu'au 13 mai 1924, date de la première séance régulière dans l'immeuble des Syndicats catholiques et nationaux où aujourd'hui encore ont ordinairement lieu les assemblées. (Le 20 février précédent il y avait eu au même endroit installation des officiers).

Les initiatives se sont multipliées tant pour activer le recrutement que pour inciter à la présence aux assemblées: le euchre de novembre 1923, les parties d'huîtres de novembre 1924 et 1925, prime aux percepteurs, prix de présence, enfin, campagne de recrutement en 1931. Les efforts n'ont pas été vains. Le syndicat des fonctionnaires municipaux compte aujourd'hui plus de 600 membres heureux de bénéficier des avantages qui sont le fruit de dix-huit ans de travail.

Aujourd'hui

Les avantages dont jouissent les syndiqués d'aujourd'hui sont d'ordre à la fois matériel et spirituel.

* * *

Dans l'ordre matériel, les échanges de vues entre le syndicat et les autorités municipales contribuent à l'amélioration des conditions de travail. Et que dire de l'assurance, qui n'est certes pas le moindre argument du propagandiste.

A plusieurs reprises, le syndicat catholique et national des

fonctionnaires municipaux a fait au comité exécutif de la cité de Montréal des représentations polies et courtoises qui ont souvent porté leurs fruits. C'est ainsi qu'ils ont demandé la nomination d'une Commission du service civil, l'aération des bureaux, une augmentation de salaires, des heures de travail plus avantageuses. En janvier 1935, le syndicat doit solliciter la réinstallation d'employés congédiés. Enfin, à la suite de la nouvelle échelle des salaires en 1936 qui a rudement éprouvé de vieux employés, des pourparlers se sont engagés entre le syndicat et les autorités municipales: il en est plus d'un pour témoigner de l'utilité de cette intervention.

* * *

Le syndicat des fonctionnaires municipaux jouit d'un avantage excessivement rare, l'assurance collective: moyennant sa cotisation mensuelle de \$1.50 chaque membre accepté par la compagnie d'assurance laisse au décès \$1,000 à ses héritiers.

Après plusieurs mois de délibérations et d'étude sérieuse, l'assemblée du 20 novembre 1922 autorisait son comité exécutif à signer contrat avec la Sun Life Ass. Co. qui émettait la police le 18 janvier 1923. Afin de parer à une augmentation possible du taux basique (il est en fonction de l'âge des assurés) et afin de stabiliser la contribution (portée à \$1.50 en janvier 1923), il est résolu qu'un pourcentage de cette dernière soit versé à un fonds de réserve. C'est ce fonds de réserve qui fut partiellement distribué sous forme de dividende en 1928, 1933, 1938. L'affaire avait été bien menée puisque le syndicat renouvela le contrat à plusieurs reprises et qu'aujourd'hui la question de l'assurance favorise beaucoup le recrutement.

Quant aux membres qui ne font pas partie de l'assurance collective, le syndicat verse au décès \$25 aux héritiers.

Enfin, à tous ses membres, le syndicat offre depuis 1935, avec le concours de la compagnie "La Prévoyance" une assurance contre accident et maladie, très intéressante mais trop peu connue.

* * *

Au point de vue spirituel. En conformité avec l'enseignement de Léon XIII, le syndicalisme catholique poursuit les avantages matériels de la profession selon l'idéal proposé par la doctrine sociale de l'Eglise et en fonction de la fin dernière de l'homme. C'est pourquoi le représentant de la hiérarchie a bien sa place dans nos syndicats.

A ce point de vue le syndicat des fonctionnaires municipaux est encore privilégié. Fondé par un prêtre sociologue, l'abbé Edmour Hébert, ce syndicat a dans la suite non seulement bénéficié des encouragements et des conseils des aumôniers généraux, MM. les abbés Aimé Boileau, Jean Bertrand et de leurs assistants, MM. les abbés L.-A. Lafortune, Léandre Lacombe, Harry Handfield et Lucien Valois mais il a encore eu de façon presque continuelle son aumônier particulier, présent à tou-

tes les assemblées. L'aumônier général, répondant à une demande faite en janvier précédent, présentait à l'assemblée du 23 septembre 1824, M. l'abbé Charles Boyer, aujourd'hui curé de Chambly-Canton, comme aumônier du syndicat. En décembre 1931, M. l'abbé L.-P. Roy occupait le poste, et cela jusqu'en mars 1936. L'aumônier actuel, M. l'abbé Lambert Bovy, faisait sa première apparition le 9 mars 1937.

* * *

L'Eglise a toujours compris la nécessité de la prière et de la réflexion faites dans la solitude et le silence pour affermir les convictions et stimuler les volontés: aussi recommandait-elle les retraites fermées. Tous les ans les RR. PP. Jésuites ouvrent aux syndiqués les portes de leur maison de retraites fermées; chaque fois plusieurs fonctionnaires municipaux s'empresment d'en profiter.

Le syndicat des fonctionnaires municipaux s'occupe des vivants tant au point de vue matériel qu'au point de vue spirituel, il n'oublie pas pourtant ses défunts: à preuve: la messe que depuis 1935 il fait chanter en novembre pour ses membres décédés. "C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts". 2 Mach. 12, 46.

Et demain?...

Appuyé sur une doctrine, solidement organisé, le syndicat est en mesure de rendre les plus grands services à ses membres et à la société.

* * *

La société actuelle souffre d'un désaccord entre le capital et le travail. Le syndicalisme d'inspiration catholique s'efforce d'établir l'harmonie et le syndicat des fonctionnaires, par sa collaboration avec les autres professions organisées, peut rendre de grands services. D'ailleurs le passé est garant de l'avenir. Affilié au Conseil central dès 1921, affilié à la C. T. C. C. en 1922, puis, après une absence regrettable, réinstallation en 1931, collaborant au début avec la Coopérative centrale des Syndicats catholiques et nationaux, plus tard avec la Caisse populaire, il a fourni à ces différents organismes une appréciable collaboration en hommes et en ar-

(Suite à la page 4)

**Exigez que votre
BARBIER
soit membre du
SYNDICAT**1 IMPR. ALLIÉS
SYNDICATS CATHOL.-NATIONAUX
MONTREAL CAN.Ce Journal est imprimé au No
430, rue Notre-Dame Est, à
Montréal, par l'IMPRIMERIE
POPULAIRE (à responsabilité
limitée). Georges Pelletier, ed.**VIGNETTES
DE TOUS GENRES**
TÉLÉPHONEZ
MARQUETTE
4549
JOUR ET NUIT
PHOTOGRAVURE
NATIONALE
LIMITÉE
282 RUE ONTARIO OUEST
PRÈS BLEURY MONTREAL

Les revendications des employés de la Cité de Montréal

Nous voulons par cet article, renseigner les lecteurs de la **Vie Syndicale** sur les demandes faites par le Syndicat des employés de la cité de Montréal.

Le public est sous l'impression que l'employé de la ville est le mieux payé; ceci est une erreur, car plus de la moitié des employés gagnent moins que ce qu'ils recevraient de la Commission du chômage. Il est aussi répandu dans le public que les travaux exécutés par la ville sont plus coûteux que ceux exécutés par les contracteurs. Ici nous ferons remarquer que les travaux exécutés par les employés de la ville ne sont pas à comparer avec ceux exécutés par les contracteurs, pour la durée et la qualité. La raison de ce qui, à première vue, peut paraître un prix plus élevé, c'est que le contracteur ne paie pas pour le travail préliminaire qui a été fait, tel que le travail d'architecte ou d'ingénieur, tandis que ce travail est chargé aux départements qui font des soumissions pour ces travaux, ce qui veut dire que, si on ne chargeait pas le coût des travaux préliminaires à ces départements, le prix de leurs estimés serait moindre que celui du contracteur.

Si une enquête était tenue dans tous les départements, comme il est demandé dans la lettre dont la teneur est rapportée plus bas, nous croyons que beaucoup d'abus pourraient disparaître et ceci pour la bonne administration de la ville.

Le département de la Voirie est un des plus importants. Le salaire payé aux employés de ce département (travaux de réparation de nouvelles rues, réparation de la chaussée, entretien de ces rues), n'est pas des plus rémunérateurs. Des millions sont dépensés pour la sauvegarde des citoyens par le département d'hygiène, mais on oublie les employés des égouts et de l'incinération, les balayeurs de rues, qui, eux aussi, accomplissent un travail pour la protection de la population.

Maintenant, voici les demandes qui ont été faites par le Syndicat des employés de la ville de Montréal:

DEPARTEMENT DE LA VOIRIE

Considérant qu'avant 1933, les cantonniers et les balayeurs de rues étaient des employés permanents pour la cité de Montréal, et que le salaire payé à ces derniers était de \$1,248.00 par an;

Considérant qu'en 1933, avec un revenu de \$37,634,145, la cité payait à ses employés un salaire de \$24 par semaine;

Considérant que les quartiers éloignés du centre de la ville se font de plus en plus peuplés, ce qui exige de nouvelles rues; le personnel, au lieu d'augmenter, diminue d'année en année: exemple: le quartier Villaray, où en 1933, on y employait 22 balayeurs de rues, en 1936, on n'y employait que 9 balayeurs;

Considérant que ces employés sont exposés à tous les dangers de la rue: circulation intense des voitures dans les rues, microbes soulevés par leurs balais, etc.;

Considérant que le coût de la vie en 1925 n'a pas diminué,

au contraire, a tendance à augmenter, comme le prouvent les statistiques du gouvernement fédéral;

Considérant que parmi ces employés, quelques-uns seulement ont atteint la somme de \$636.10 au cours de l'année 1936, ce qui fait une moyenne de \$2.12 pour 300 jours d'ouvrage, et de \$240 de moins que le coût de la vie établi par le gouvernement;

Considérant que ces employés sont exposés à tous les mauvais temps: neige, pluie, etc., nous demandons que des bottes et des imperméables leur soient fournis, ceci les exempterait de contracter des maladies qui les éloigneraient du service, et éviterait à la cité, par le fait même, une dépense sans avoir obtenu le service de ces hommes pour le travail;

Considérant que ce sont ces employés qui font tout le travail difficile sur les appareils qu'on utilise pour l'enlèvement de la neige;

Le Syndicat demande que ces employés soient nommés permanents, au salaire de \$1248 par an. Cette somme de \$1248 fait une moyenne de \$4.01 par jour, pour 300 jours d'ouvrage, mais si ces employés sont appelés à travailler par surcroît les jours fériés, le salaire reste le même.

EMONDEURS D'ARBRES, DEPARTEMENT DES PARCS

Attendu que les émondeurs d'arbres montent jusqu'à des hauteurs de plus de 100 pieds;

Attendu que les employés du département des alarmes font un travail similaire et ne montent pas plus que 20 pieds environ;

Attendu que lorsque des branches nuisent pour l'installation des fils du département des alarmes à une hauteur de plus de 20 pieds, ce sont les émondeurs du département des parcs qui font ce travail;

Attendu que les employés du département des alarmes ont des gants de cuir et des salopettes (overalls) fournis par la cité, les émondeurs d'arbres désireraient que la même faveur leur soit accordée. Prenant pour exemple le salaire payé aux employés de la M. L. H. P. Co. faisant le même travail aux prix de .62, .67 et 72 cts de l'heure, tout en ne montant pas à des hauteurs aussi grandes que ceux du département des parcs, les émondeurs d'arbres des parcs ne reçoivent qu'un salaire de .40 cts de l'heure. Ils ne sont pas permanents et n'ont pas de vacances.

Attendu que ces hommes sont considérés indispensables, travaillant dans les tempêtes de neige, de pluie et de grand vent, pour empêcher que des accidents se produisent;

Ces employés demandent la permanence avec un salaire de \$25.00 par semaine avec vacances, et qu'il leur soit fourni tout ce qui est nécessaire pour leur travail, comme aux employés du département des alarmes, ainsi que des lunettes pour les protéger des chenilles;

Considérant que le plus bas salaire payé aux employés de la M. L. H. P. Co., est de \$27.28 pour 44 heures, et le plus haut de \$31.66. La ville paie actuellement un salaire de \$17.60 à ses employés, faisant une dif-

férence de \$9.68 dans le premier cas, et de \$14.66 dans le deuxième cas, et qu'avec la permanence à \$25.00 par semaine, il resterait encore une différence de \$2.28 et \$6.66.

En cas d'accident ou de tempêtes, ces employés, étant permanents, se trouveraient en devoir 24 heures par jour.

INCINERATION

1o Un salaire de \$24.00 par semaine;

2o La permanence;

3o Au moins deux uniformes par année;

4o Des armoires pour que ces employés puissent mettre leur linge à l'épreuve des voleurs.

Pour les palefreniers:

1o Attendu que ces employés font 84 heures par semaine, il est demandé que le salaire soit rétabli à ce qu'il était en 1932, \$28.00 par semaine;

2o Qu'une boîte à fumier soit construite pour que les hommes ne soient pas obligés de sortir l'hiver pour vider les chariots qu'on utilise à cet effet;

3o Que des portes soient posées à l'écurie pour l'été, afin d'aérer ladite écurie;

4o La permanence.

5o Pour les employés de ce département qui exercent un métier, un salaire annuel de \$1500.00.

Incinérateurs. —

Attendu qu'en janvier 1934, on a fait une baisse sensible dans les salaires, les employés de ce département désireraient que les salaires soient rajustés comme suit:

Les chauffeurs et les "crane-men", 62 cts 1-2 de l'heure;

Les autres employés, 50 cts de l'heure;

Les contremaîtres, au même salaire qu'avant 1934.

Remarque: Au début des opérations des incinérateurs le coût du brûlage des matières était de \$1.25 la tonne, maintenant que le coût est réduit de moitié, nous croyons que ceci justifie la demande de rajustement de salaire pour ces employés.

CANALISATION

Deux divisions composent ce département: l'aqueduc et les égouts.

Aqueduc. —

1o La permanence pour les employés, un salaire annuel de \$1300 pour les plombiers de ce département;

2o Que les hommes employés à faire le creusage des coupes pour la réparation des services, soient tous payés sur le même prix de l'heure, soit 40 cents de l'heure;

3o Que des habits caoutchoutés leur soient fournis.

Egouts. —

Les salaires suivants sont demandés pour les hommes de ce département:

Chef d'équipe \$1300 par année

2ème homme \$1250 par année

Monteur de seaux .. \$1200 par année

Forgeron ou-tilleux \$1500 par année

Charretier ... \$1500 par année

Que les uniformes pour ce travail leur soient fournis au besoin.

Nous vous ferons remarquer que la ville d'Ottawa paie à ses employés pour ce travail, \$7.50 par jour.

CHAUFFEURS DE CAMIONS

Attendu que ces employés ont une très grande responsabilité et qu'ils ont la conduite de camions de 8 à 10 mille dollars chacun, on demande que leur état de service pour la ville soit respecté;

Attendu que dans les villes d'Outremont et de Westmount, le salaire payé est de \$27 par semaine, le salaire demandé pour les chauffeurs de la ville de Montréal, considérant qu'ils font un travail semblable, devrait être de \$27 par semaine;

Attendu que la ville de Montréal a trop de chauffeurs à son service, ceci amène la division de temps entre eux, ce qui fait que pas un ne gagne un salaire raisonnable.

ENTRETIEN DES EDIFICES

Que les vieux employés de ce département soient maintenus au travail avec un salaire de \$1500 pour les compagnons, et de \$1140 pour les aides. Ceci éviterait à la ville de payer du temps supplémentaire pour des travaux urgents, comme ceci se pratique depuis que la permanence a été enlevée. Avant 1934 ces travaux étaient faits par les employés permanents. Ceci éviterait à la ville que des procédures soient prises contre elle, comme ceci fut fait dernièrement par le Comité conjoint des métiers de la construction.

CHANTIERS MUNICIPAUX

Pour les employés des chantiers municipaux, la liste de salaire suivante serait acceptée par ceux-ci:

Par année	
Les contremaîtres ...	\$1800.00
Hommes de métiers ...	\$1500.00
Aides de métiers ...	\$1140.00
Journaliers	\$1040.00

COPIE

Montréal, 26 février 1938
Messieurs les échevins,

La présente est pour vous demander de donner suite à la résolution qui a été adoptée à l'assemblée du Syndicat des employés de la cité de Montréal.

Sur la suggestion du président, agent d'affaires du syndicat, il a été proposé qu'une enquête soit tenue dans tous les départements où l'on fait un travail manuel.

Ceci pour remédier au fait que la majorité de ces employés gagnent moins que l'allocation distribuée par la Commission du chômage. Cette demande est faite pour le bien-être des employés et nous croyons que ceci pourrait aider l'administration à réorganiser tous les départements avec économie. Ce comité d'enquête devant être formé de cinq échevins nommés par le conseil, et de cinq membres nommés par le Syndicat.

Respectueusement soumis,

Le Syndicat des Employés de la cité de Montréal

par Alp. PROULX, président,
1231 Demontigny est,

J.-M. PERIARD, sec.-cor.
2276 Marie-Anne est.

COPIE

Montréal, 26 février 1938
Messieurs les échevins,

Le Syndicat des Employés de la cité de Montréal, profite de l'occasion que le budget de la ville est à l'étude pour vous soumettre les demandes suivantes qui sont énumérées

dans le dossier ci-joint. Nous vous ferons remarquer que la permanence est demandée pour les employés de tous les départements.

Pour le département de la Voirie, le 17 mai 1937, on vous envoyait une demande pour ces employés, que vous voudrez bien consulter.

Nous espérons, Messieurs les échevins, que ce dossier vous aidera à faire le rajustement des salaires pour ces employés, ce qui permettrait de réduire le coût de la charité.

Votre tout dévoué,

Le Syndicat des Employés de la cité de Montréal,

par Alp. PROULX, président
et agent d'affaires,
1231, Demontigny est.

Le jour est venu où chacun doit s'intéresser au mouvement des classes de la société; approfondir les motifs qui les agitent et essayer d'apporter dans la sphère de son action le remède au malaise dont elles peuvent logiquement se plaindre, aussi bien que la lumière dont elles ont besoin pour ne pas dépasser la limite du droit et de la justice.

Le problème du travail organisé devient une question complexe et difficile. De sa solution dépend non seulement la vie des classes, mais la survie d'une nation. Il importe de donner aux travailleurs les moyens d'améliorer leur état, de leur donner leur juste part de bien-être et de soleil.

L'union apparaît à l'ouvrier comme un facteur de justice, un garant de paix, et un vengeur pacifique des droits lésés des classes inférieures. L'association ouvrière est non seulement un droit qui lui est légué par les législations ouvrières, mais une nécessité et un bienfait économiques. S'inspirant de ces principes le syndicat des employés de la cité de Montréal fut fondé en 1931 et incorporé en 1932 pour remédier aux injustices existant depuis nombre d'années. Lorsque nous feuilletons l'histoire du syndicat depuis sa fondation nous voyons se dérouler sept années bourrées d'événements importants: moments tristes ou gais, décevants ou pleins d'espoir; heureux pour quelques-uns, ternes et attristants pour un grand nombre.

Malgré la crise économique qui s'abat sur les masses, malgré les trahisures et les machinations de nos ennemis, notre syndicat a retrouvé ce souffle de vie qui lui permettra de lutter et vaincre les obstacles.

Cette vie débordante d'activités, il la puise dans les avantages multiples dont bénéficient les membres qui restent dans ses cadres malgré les revers: avantages physiques et moraux, amélioration de condition de travail, redressement de griefs et secours en maladie et accident.

Quoique le faible montant perçu en maladie ne permette pas à nos membres de vivre avec luxe, néanmoins il tempère des misères et atténue la souffrance au sein de la famille.

Nous voyons les ouvriers venir à nous avec confiance et enthousiasme. La semence jetée en terre commence à porter ses fruits. Malgré la crise et les troubles, nos cadres s'agran-

Chronique de la Fédération Nationale Catholique du Textile Inc.

Cette semaine, nous tenons à faire connaître à tous nos centres affiliés la teneur des lettres adressées à la Dominion Textile, la Montreal Cottons Ltd. et la Drummondville Cotton Co., leur annonçant notre intention de dénoncer le présent contrat, pour qu'il prenne fin le 28 mai prochain, et leur signalant les principaux points sur lesquels nous désirons rouvrir les négociations. Les lettres se lisaient comme suit:

ATTENTION: — De M. G. Blair Gordon, directeur-gérant.

Cher monsieur,

La Fédération nationale catholique du Textile Inc., à sa réunion régulière tenue le 12 février 1938, à laquelle étaient présents les représentants des syndicats locaux de Montréal, Drummondville, Magog, Sherbrooke, Valleyfield, Saint-Grégoire de Montmorency, a décidé de se prévaloir de la clause 16 des contrats collectifs intervenus le 27 décembre 1937, entre la Fédération nationale catholique du Textile Inc., et chacun des syndicats locaux, et la Dominion Textile Co., la Drummondville Cotton Co., et la Montreal Cottons Ltd.

Nous avons cru devoir vous signifier notre désir d'annuler le présent contrat au 28 mai 1938. Notre désir est de le renouveler avec les modifications pourvoyantes:

1o Sa généralisation dans toute l'industrie;

2o La détermination des taux de salaires opération par opération.

3o Insertion d'une clause relative à la vitesse des machines, et du nombre de machines par employé;

4o Désignation des machines appelées "Continuous process machine";

5o Amélioration de la procédure concernant l'arbitrage;

6o Suppression du paragraphe (a) de l'article 4;

7o Clarification de certaines clauses.

Nous vous prions de croire que l'esprit de collaboration que nous avons témoigné à la Dominion Textile dans nos négociations qui ont résulté dans l'entente actuellement en vigueur continuera à nous animer dans les négociations futures pour le renouvellement du contrat. Notre Fédération ne vise qu'à une collaboration plus étroite avec toutes les firmes dans l'industrie textile de la province de Québec, en vue de réaliser l'objectif commun, de rendre plus stable et plus prospère l'industrie textile, pour le bénéfice autant des employeurs que pour les employés.

Nous espérons que notre lettre recevra la meilleure considération de votre part, nous sommes,

Vos tout dévoués,
"La Fédération nationale catholique du Textile Inc."
Par Albert COTE, président.

Correspondances échangées entre M. A. Charpentier et M. G. Gordon

Dans l'intérêt général de nos membres, et afin de les tenir au courant des problèmes qu'ont à résoudre leurs chefs, nous croyons important de vous faire connaître dans leurs grandes lignes les correspon-

dances échangées entre M. G. Blair Gordon et M. Alfred Charpentier depuis la signature du présent contrat.

Vers la fin de janvier, M. Gordon écrivait à M. Charpentier lui annonçant, et fournissant pour appui des découpures de journaux, que les manufacturiers du textile des États-Unis étaient en pourparlers avec les organisations ouvrières pour diminuer les salaires de 12 p.c., et signalant que si cela se produisait, nos manufacturiers du Canada en seraient grandement affectés. Et dans une autre lettre adressée le 22 février, encore accompagnée de découpures de journaux confirmant, que dans au moins neuf compagnies importantes la baisse de salaire de 12 pour cent avait été effectuée.

M. Charpentier, dans sa première réponse confirme la véracité de tous ces faits, mais note qu'avant qu'il ne soit question de réduction de salaires aux États-Unis, les salaires horaires moyens étaient de 37 cts, et ajoute que dans l'Ontario, l'Industry and Labor Board venait de passer une ordonnance couvrant tout le textile coton de cette province, et qu'elle peut nous être utile dans nos futures négociations entre les trois compagnies sous votre direction et la Fédération du Textile.

Dans une de ses lettres, M. Charpentier disait à M. Gordon ce qui suit:

"J'espère que nous nous rencontrerons bientôt, afin de discuter avec un bon esprit de collaboration les nouvelles propositions de la Fédération du Textile, (pour renouveler le présent contrat, comme vous avez été notifié dernièrement à ce sujet".

M. Gordon dans sa lettre du 2 mars répondait ce qui suit:

"En rapport aux conditions précaires dans lesquelles opèrent présentement nos moulins, et comme cet état de choses menace de s'aggraver davantage par le genre de modifications du présent contrat suggéré par la Fédération, nous devons considérer sérieusement l'idée d'entrer dans un renouvellement de contrat. Quand une décision aura été prise à ce sujet la Fédération du textile sera avisée.

Le Syndicat des fonctionnaires municipaux

(Suite de la page 2)

gent. Au Conseil central et au Bureau confédéral, on n'a pas oublié les noms de MM. A. Bertrand et R. Bénard, pour ne parler que des disparus. Quant aux contributions pécuniaires, qu'il suffise de rappeler d'abord la fidélité à acquitter le "per capita". En outre, avec beaucoup de charité et de sens social, il a souvent appuyé le mouvement syndical: en 1922, il aidait la Coopérative centrale des Syndicats catholiques et nationaux, en 1926, il versait un abonnement de soutien à La Vie Syndicale, en 1932, il souscrivait à l'oeuvre des paniers de Noël des Syndicats, en 1933, il achetait 40 parts de la Caisse populaire à laquelle il

avait déposé son compte d'administration en 1924, plus tard, il sera généreux envers des organisateurs du mouvement ou d'un syndicat en particulier. Sa générosité s'étend jusqu'aux oeuvres catholiques ou nationales non syndicales: écoliers de Green Valley, écoles séparées d'Ontario, hôpital Sainte-Justine, bulletin des agriculteurs... Ce qu'il a fait hier, il le fera demain.

* * *

La courtoisie et le sens de la modération font plus que la violence dans le sens chrétien. Grâce à son esprit de coopération, le syndicat des fonctionnaires a toujours eu la sympathie des autorités. Si en juillet 1922 il a su protester contre la violence, contre des menaces de grève, il a su faire aussi ses représentations polies aux autorités, représentations toujours écoutées, souvent exaucées. A ce point de vue, il pourra rendre encore à ses membres de grands services.

L'augmentation de l'effectif surtout par les jeunes fera baisser le taux basique de l'assurance collective. L'appoint de la section féminine ne sera pas ici négligeable. Qui en bénéficiera, sinon les membres?

Et que dire de son excellente situation financière qui permet d'envisager les plus grands projets?

Conclusion

Si les fonctionnaires de la cité de Montréal unis en asso-

ciation professionnelle continuent de travailler la main dans la main dans le sens de la justice et de la charité, les deux grandes vertus que recommande la doctrine sociale de l'Eglise, il est impossible qu'un brillant avenir ne leur soit réservé.

Les revendications des employés de la cité de Montréal

(Suite de la page 3)

dissent. Merci aux ouvriers qui viennent à nous pour être protégés et défendus, merci à nos conseillers spirituels qui ont intensifié l'appui généreux au mouvement syndical catholique, merci au patronat qui comprend mieux notre idéal de paix et de collaboration. Puisse notre mouvement grandir à ce point qu'il devienne l'une des forces les plus actives de la classe ouvrière, mouvement qui sera à l'avantage des familles et du pays, en même temps qu'une sauvegarde au point de vue matériel et moral. Que notre rêve se réalise! Orientons-nous avec précision vers l'idéal tracé au début de cette organisation: voir le drapeau du syndicat des employés de la cité de Montréal flotter au-dessus des chantiers de la ville et protéger de ses plis cette vaste famille des employés de la métropole du Canada!

En Russie soviétique

La Guerre contre la Religion

Le nouveau secrétaire des Sans-Dieu militants en URSS, le camarade Oléitchouk, vient de prononcer un discours à Moscou. Il a déclaré entre autres, que le Parti Communiste était fermement décidé à transformer tous les peuples de l'Union en athées militants. La lutte des Sans-Dieu, dit-il, ne s'adresse pas à l'ancienne génération qui porte encore dans son coeur l'image des milliers d'églises et de temples du tzarisme, mais bien à la jeunesse soviétique qui doit devenir complètement athée. La jeunesse ne doit même plus connaître la signification d'un crucifix ou d'autres symboles religieux. Seuls la faucille et le marteau doivent devenir pour elle un symbole sacré.

On annonce d'autre part que l'évêque orthodoxe de Tambov, Siromiatnikov, a été assassiné par un communiste au moment où il sortait de l'église. La meurtrière a déclaré que son acte était motivé par l'attitude provocatrice du clergé orthodoxe qu'elle considérait comme ennemi du peuple. Elle fut remise en liberté, et la section locale des Sans-Dieu militants lui a promis sa protection en cas de procès éventuel.

A Toula, une école de tir pour jeunes communistes a été ouverte. Les cibles sont des statues représentant le Christ et les apôtres. Les tireurs qui ont le plus souvent atteint la

(Suite à la page 8)

Tableau des assemblées des Syndicats, 1231 rue Demontigny

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Menuisiers Pressiers de journaux B. Exéc. des cordonniers Exécutif employés d'hôpitaux Pressiers de ville	Maitres-barbiers Conseil de Construction Charpentiers en fer	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Conseil d'imprimerie Gantiers Machinistes Plombiers Terrassiers - manoeuvres Cordonniers de boutique	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été) Portes et châssis	Briqueteurs Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment Tailleurs de pierre
Auto-Voiture Employés barbiers Peintres B. Exéc. des cordonniers Laitiers en bois Opérateurs des gants fins	Exécutif des Tramways Fonctionnaires municipaux Empl. de la Cité Tressers (finisseurs d'empeignes).	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Machinistes Electriciens Distributeurs de pain Distributeurs de lait Tressers (finisseurs d'empeignes)	Conseil Central Maréchaux ferrants et forgerons	Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment Employés d'hôpitaux Gros gants
Menuisiers Industrie du journal: adressographes expéditeurs distributeurs B. Exéc. des cordonniers Exécutif employés d'hôpitaux Pressiers de ville	Conseil de construction Charpentiers en fer	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Typos Relieurs Machinistes Chauffeurs d'autos Plombiers Terrassiers-manoeuvres. Cordonniers de boutique	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été) Syndicat des employés de Tramways, section des chauffeurs d'autobus. Portes et châssis	Briqueteurs Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment Lattes métal. Tailleurs de pierre
Fédération de l'imprimerie Auto-Voiture Peintres B. Exéc. des cordonniers Laitiers en bois Techniciens en prothèse orale	Syndicat des Tramways Empl. de la Cité Tressers (finisseurs d'empeignes).	Distributeurs de pain Monteurs Nos 1 et 7 Tressers (finisseurs d'empeignes) Cuir à semelles Machinistes et opératrices Gros gants Chapeaux	Conseil Central	Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment
B. Exéc. des cordonniers.		Monteurs Nos 1 et 7 Machinistes		Tressers Tailleurs de cuir Plâtriers et finisseurs en ciment

Note: Le Syndicat des boulangers, section de l'intérieur, se réunit le 2e et 4e samedi. Syndicat du Textile, le dernier mercredi de chaque mois. Association des Postes (au Bureau de Poste) le 3e samedi. Assemblée générale des cordonniers le dernier mercredi de chaque mois.

Chronique syndicale

Le Syndicat des briqueteurs et maçons de Montréal

Permettez, chers lecteurs, que je vous raconte en quelques lignes les difficultés, les déboires que notre Syndicat eut à surmonter avant d'être ce qu'il est aujourd'hui.

Il y a quelques années, en 1926, notre syndicat se fonda sous le nom de "Syndicat national des briqueteurs de Montréal". On se rappelle que la naissance de ce nouveau syndicat suscita bien des commentaires dans l'Union Internationale et dans l'Union canadienne des briqueteurs de Montréal, Incorporée. Membre de ce nouveau syndicat, je me rappelle encore toutes les difficultés de ses débuts. C'est qu'il en fallut du courage pour recruter les membres, aussi bien que pour faire tomber les oppositions et les critiques que suscite toujours une nouvelle organisation ouvrière au sein d'un métier.

Le premier chantier fermé où nos briqueteurs comme syndiqués devaient faire leurs débuts, fut l'Hospice Sainte-Brigide, rue Maisonneuve. Mes confrères de travail se rappellent que ce fut là que les cadres de notre syndicat s'élargirent pour recevoir de nouveaux adhérents. Il en fut de même pour l'Académie Marie-Rose, située sur la rue Rachel, et de beaucoup d'autres chantiers fermés qui contribuèrent beaucoup à augmenter l'effectif de notre syndicat.

En 1929, la construction de l'Université de Montréal contribua à augmenter encore l'effectif de notre syndicat, quand on sait par expérience qu'un chantier comme celui de l'Université nécessitait à la fois plus de 300 briqueteurs. Aussi, l'agent d'affaires des métiers de la construction, M. Jean-Baptiste Delisle, qui avait en ce temps-là sous son patronage notre syndicat, ne ménageait ni son temps, ni sa peine pour le faire progresser. Nous devons le féliciter et le remercier aujourd'hui pour tout le dévouement qu'il y déploya, malgré toutes les préoccupations que lui occasionnaient les autres champs d'activités des métiers de la construction.

En 1930, comme M. J.-B. Delisle ne pouvait suffire à la tâche, malgré toute sa bonne volonté, il fallait absolument un agent d'affaires qui s'occuperait exclusivement de notre syndicat. M. Wilfrid Deslauriers fut choisi alors à l'unanimité comme agent d'affaires. S'il est permis ici de faire l'éloge des disparus, il faut dire que M. Deslauriers déploya tout son zèle de bon organisateur et qu'il sut mettre toutes ses activités à élargir les cadres de notre syndicat. Notre effectif monta jusqu'à 700 membres.

Mais les beaux jours, malheureusement ont leur crépuscule. La crise financière devait affecter notre syndicat, comme elle devait affecter tous les domaines de la vie économique et par conséquent les domaines de la vie ouvrière organisée en unions. Cet état de choses devait durer jusqu'en 1936. Le 20 avril de cette même année, nous avions la douleur de perdre notre agent d'affaires, M. Wilfrid Deslauriers.

La mort qui ne respecte personne, venait l'enlever à notre affection c'était pour nous, briqueteurs, une dure épreuve, car nous perdions en lui le travailleur obstiné qui ne compte pour rien ni sa peine ni son temps.

Votre humble serviteur d'aujourd'hui, votre agent d'affaires, doit avouer que c'est plus à la collaboration des membres qui m'aiderent dans la tâche, qu'à mes faibles talents, si à partir de ce moment, où je recueillis la succession de M. Deslauriers, le Syndicat des briqueteurs continua à prospérer.

Malgré mon inexpérience, notre syndicat compte aujourd'hui 480 membres dont au moins 250 acquittent régulièrement leurs contributions tous les mois. Nos finances sont bonnes, je dirais même excellentes, à la louange de tous nos membres fidèles. Car nous disposons aujourd'hui d'un actif de \$1,189.95. Quand les finances d'un syndicat sont prospères, on peut augurer de lui des progrès futurs encore plus étendus.

Pour l'année 1938, nous fondons de grandes espérances. Serions-nous trop optimistes? Je ne le crois pas. Le passé nous a mis en demeure d'attendre de nos membres beaucoup de bonne volonté, de coopération. L'avenir doit nous réserver la même attente. Il faut absolument que notre syndicat marche de progrès en progrès. Ne pas avancer c'est reculer. Notre syndicat doit devenir plus fort. Notre effectif doit augmenter coûte que coûte, afin qu'il soit encore plus représentatif devant les patrons avec qui il doit négocier des contrats collectifs de travail, et tout cela en demeurant dans le chemin de la justice. Je me fais fort de votre appui. Sans vous, je ne peux rien, avec vous tous, confrères de métier, briqueteurs, je peux faire beaucoup pour améliorer votre salaire et vos conditions de travail.

Arthur VIZIAU,
agent d'affaires.

Enfin ! Les ouvriers anglais commencent à voir clair

On a toujours été surpris, voire même scandalisé que l'Angleterre, pays si démocratique, ait toujours sympathisé avec la Russie communiste, ennemie acharnée de toutes les saines libertés.

L'Angleterre, c'est un fait reconnu, a conclu des traités commerciaux avec la Russie, a entretenu avec elle cette politique de bonne amitié qui lui a valu de négocier des échanges où l'intérêt jouait un rôle de premier plan.

Depuis ces jours derniers, voici que cette amitié de l'Angleterre pour la Russie se gâte beaucoup. Les procès des prétendus conspirateurs contre la vie de Staline ont révélé que le gouvernement de la Grande-Bretagne, dans toute sa politique de bonne camaraderie avec la Russie, n'avait pas d'autre but que d'intervenir, un jour ou l'autre, dans ses affaires intérieures. Contre une telle accusation, l'Angleterre, on le conçoit facilement, proteste énergiquement; et cette fois, c'est le parti travailliste qui réfute ces accusations si grossières. Le parti travailliste groupe tous les représentants, tous les chefs des ouvriers organisés en unions. Ce sont donc ces chefs ouvriers qui ne peuvent pas tolérer qu'on accuse leur pays, fausement ou non, de faire de l'espionnage; ce sont ces chefs travaillistes qui demandent à Staline de mettre fin à ses procès politiques truqués et ses assassinats en masse.

Enfin ! les ouvriers anglais commencent à voir clair en ce qui touche l'oppression, l'esclavage et la sauvagerie de Staline. S'ils avaient voulu soulever le voile en Espagne où Staline par les partisans de ses idées sanguinaires, a massacré, incendié et détruit tout ce qui appartenait à la religion catholique, ils auraient découvert que ses méthodes ne commencent pas seulement avec les exécutions massives de ces derniers temps. Par lâcheté ou par antipathie sectaire, ou bien encore par intérêt, les travaillistes se seraient-ils laissé fermer la bouche par les communistes pour maintenir la conspiration du silence sur les massacres des catholiques d'Espagne?

Aujourd'hui, plus révoltés que jamais contre la dictature tyrannique de Staline, ils lui adressent des reproches en ces termes énergiques: "La na-

ture des confessions des inculpés, la façon dont les procès de Moscou s'instruisent, la technique que l'on emploie pour les préparer et le caractère des crimes inconcevables que l'on reproche aux prévenus, tout cela atteint un but contraire à celui que vous visez.

"Au lieu de convaincre, il écoeure. Ce n'est pas là ce qu'on appelle la justice de la classe ouvrière. C'est de l'injustice barbare. C'est une insulte et une atteinte grave aux principes et aux intérêts de la classe ouvrière internationale. Ce ne sont pas les prisonniers qui subissent actuellement un procès à Moscou. C'est tout l'infâme système de bureaucratie qui s'est développé en Russie depuis l'arrivée de Lénine au pouvoir.

"Nous savons qu'en Grande-Bretagne les fusillades et les suicides qui sont si communs en Russie ont eu pour effet d'enlever à la classe ouvrière la foi qu'elle avait placée en l'U. R. S. S."

Vous avez lu toutes ces protestations des ouvriers anglais contre la Russie soviétique actuelle, "qui noie dans le sang ses propres enfants". Ce régime du terrorisme russe existe depuis vingt ans. Est-ce un régime normal ou marchant vers la normale que celui qui comptait en 1936, sept millions de détenus ou déportés politiques, 500,000 détenus dans les prisons de la Guépéou, 1,500,000 détenus dans les camps et 5 millions de déportés? Sur ces 7 millions, 2 millions de paysans qui ont résisté à la collectivisation.

Un peu tard, c'est vrai, les ouvriers anglais sont écoeurés de ce régime communiste, qui croyait-on jusqu'à ce jour, devait apporter le Paradis sur terre à tous les travailleurs et ne lui a apporté que l'oppression et l'esclavage.

La triste expérience des ouvriers russes et les protestations pleines de colère des ouvriers anglais contre le régime communiste seront-elles suffisantes pour convaincre certains ouvriers canadiens qui ne cessent de souhaiter l'avènement du communisme en notre pays?

Ouvriers canadiens, au nom de la civilisation chrétienne, à laquelle vous appartenez tous pour la plupart, vous avez un devoir à remplir, un devoir de justice, et de charité sociales en-

vers vos confrères de travail, les malheureux ouvriers de la Russie soviétique. C'est celui-ci: à l'exemple des ouvriers anglais, protester avec véhémence auprès des gouvernements des nations civilisées pour faire cesser ce régime d'esclavage de la classe ouvrière tel qu'il existe au prétendu Paradis de Staline. L'expérience pleine de leçons d'And. Smith et de plusieurs autres ouvriers, qui ont vécu en Russie pendant bien des années et qui en sont sortis déçus, devrait vous déterminer à élever la voix pour le condamner. Qu'on retienne bien dans sa mémoire ces paroles d'un ancien communiste, ouvrier américain, qui visita la Russie rouge dans les années 1932-35, et y travailla comme ouvrier, j'ai nommé Andrew Smith:

"Je me considère, disait-il, comme criminel d'avoir entraîné des travailleurs libres vers la faim, l'esclavage, la pourriture et le régime de la ration d'Etat."

Le même ouvrier américain a continuellement entendu ses camarades de travail lui dire: "Proteste, toi qui es étranger, nous, Russes, nous ne le pouvons pas!"

Les pauvres ouvriers russes ont raison de dire: nous ne pouvons pas protester contre un tel régime, car, le jour où ils feraient entendre leurs plaintes, ils tomberaient sous la peine de mort, pour crime de conspiration contre le pouvoir de Staline.

Ouvriers canadiens, vous avez la liberté de protester contre ce régime d'oppression des ouvriers russes. C'est un devoir de charité fraternelle à leur rendre. Vous ne devez pas vous laisser aveugler par les mensonges et les fausses promesses des agents de Moscou, qui veulent préparer sur le sol de notre pays, un Paradis semblable à celui de la Russie soviétique. Ouvrez-vous les yeux, tâchez de voir clair. Ne vous laissez pas duper par les beaux parleurs communistes.

UN ANTICOMMUNISTE

Encouragez les
annonceurs de la
Vie Syndicale

En méditant

POUR LES PATRONS ET LES OUVRIERS

—Le patron qui paie le salaire qu'il refuserait s'il était ouvrier est coupable devant la société.
—Ce n'est que par l'organisation solide et assise sur des bases solides que les ouvriers pourront améliorer leurs conditions de travail et obtenir des salaires suffisants pour vivre.
—Ce qui est étrange dans la conduite de ceux qui ne veulent

pas reconnaître aux ouvriers le droit de s'organiser, c'est qu'ils sont solidement attachés à un organisme professionnel.

—Pour estimer le travail à sa juste valeur et lui attribuer une exacte rémunération, il faut prendre en considération le caractère à la fois individuel et social du travail.

—Le juste taux du salaire se déduit donc, non pas d'une seule, mais de plusieurs considérations.

—Les jeunes ouvriers ont le devoir de devenir les meilleurs ouvriers du métier choisi.

(L'Illustration Nouvelle).

Que les tissus soient pure laine ou de coton, les deux sont des étoffes. — Mais celui qui est pure laine coûte moins cher par sa valeur. Il en est ainsi du lait — le prix de celui de "Joubert" lui donne beaucoup plus de valeur.

NOTRE BUT EST DE REDUIRE
LE TAUX DE LA MORTALITE
INFANTILE A MONTREAL.

J. Joubert
LIMITÉE

Bureau-chef : 4141, rue Saint-André

FRontenac 3121

FOURRURES

ACHETER CHEZ REID
C'EST ACHETER
NATIONALEMENT !

Nous manufacturons tous nos manteaux dans notre propre atelier; c'est donc dire que nous sommes à l'abri de toute concurrence.

TOURS DE COU

Renards argentés,
Capes de queues de renard,
Martres de Roche,
Fitch, etc.

Une visite à nos magasins vous convaincra de nos avancés.

J.F. REID

Petite annonce, mais grande valeur.
1473 AMHERST . CH. 3181

"La Familiale"

COOPERATIVE DE CONSOMMATION

Affirmer que nous sommes pauvres, très pauvres, est devenu lieu commun.

Trop de discours, trop de feuilles et aussi, hélas! trop de livres en sont remplis. Maintenant que c'est dit, répété, connu, passons à autre chose. Pour peu qu'il nous reste de fierté, d'amour-propre ou simplement de dignité, nous allons réagir. De quelle manière? Par une action concertée, collective, méthodique. Inutile de nous mettre en quatre pour chercher quelle forme elle prendra. L'expérience nous en offre une qui a déjà fait ses preuves. C'est le coopératisme.

Ni le mot, ni la chose ne sont nouveaux pour nous. Nous avons des coopératives agricoles et des coopératives de crédit, les Caisses populaires. Il manquait, cependant, une maille à la chaîne: la coopérative de consommation. Passant des paroles, si faciles et si abondantes, aux actes, si rares mais si nécessaires, nous l'y avons ajoutée, en juin 1937, en fondant "La Familiale". Cette dernière est véritablement, et dans toute l'acceptation du mot, ce qu'elle prétend être, c'est-à-dire une coopérative de consommation du type Rochdale, c'est-à-dire encore une entreprise désintéressée qui substitue à l'intérêt individuel et égoïste l'intérêt collectif et social. C'est une association libre, à responsabilité limitée, légalement constituée de consommateurs à quelque classe qu'ils appartiennent ayant pour objet de satisfaire à leurs besoins par des moyens collectifs légitimes joints à l'aide mutuelle et à la solidarité.

La première coopérative de consommation remonte à 1844. Elle fut fondée à Rochdale (Angleterre) par vingt-huit modestes ouvriers ne disposant comme capital que de 140 dollars. A cette heure, donc en moins de cent ans, les coopératives anglaises ont 60,000,000 de livres sterling (300,000,000 de dollars) de capital accumulé (non pas versé), investi dans leurs entreprises. Elles ont fait remise, en 1936, à leurs membres, de 95,000,000 de dollars. Le mouvement coopératiste couvre tout l'univers et englobe au delà de cent dix millions de personnes.

Que peut-on attendre d'une pareille institution? Les avantages sont innombrables. Enumérons-en quelques-uns:

La coopérative crée de l'épargne, sans privation;

La coopérative vise à l'indépendance et à la dignité du consommateur en supprimant l'esclavage de la vente à crédit;

La coopérative se préoccupe des besoins à satisfaire et non des profits à toucher;

La coopérative favorise une alimentation saine et économique;

La coopérative s'occupe du bien-être moral et intellectuel de ses membres.

Par la coopérative, notre peuple augmentera son pouvoir d'achat; jouera enfin un rôle proportionné à son importance numérique; dotera notre agriculture et nos industries d'un marché sans cesse grandissant; fondera de nouveaux établissements au lieu de rester toujours à la remorque d'autrui; emploiera une plus grande partie de sa main-d'oeuvre; élèvera son niveau de vie; pratiquera la solidarité d'où naît la paix sociale; pour tout dire, deviendra maître chez lui.

VICTOR BARBEAU,
Président de "La Familiale"

N.D.L.R. — Pour toutes demandes de renseignements concernant "La Familiale", on est prié d'appeler la secrétaire, Mme B. Louard, Cherrier 6898, ou de lui écrire à 2189, rue Dorion, Montréal.

Témoignage de Lyons sur l'U. R. S. S.

Les témoignages de personnes qui ont revenues déçues d'U. R. S. S. commencent à être très nombreux: André Gide, Chamberlain, Sir Walter Citrine, Andrew Smith, Kléber Legay... Il faut y ajouter un témoignage des plus intéressants: celui d'Eugène Lyons, auteur du livre: "Assignment in Utopia."

Malcolm Muggeridge a publié un article sur ce titre dans le Morning Post. Ce journaliste fait remarquer que les livres défavorables aux Soviets ont été rédigés par ceux qui, du fait de leur séjour en Russie, ont acquis une expérience et une documentation incontestables; et qu'en revanche, les rangs des sympathisants sont formés de ceux qui n'ont jamais mis le pied en territoire soviétique, comme les communistes allemands qui préfèrent rester sur la Riviera que de se rendre en U. R. S. S., ce qui ne les empêche pas de continuer à être dithyrambiques à son sujet.

Eugène Lyons avait été employé dans les bureaux de

New-York de l'Agence Soviétique "Tass", un des centres les plus importants d'information et de propagande bolchevique. Il était donc dans une situation privilégiée pour pouvoir juger. Il se rendit en U. R. S. S. en 1928, pour chercher à "comprendre la révolution."

Lyons décrit dans son livre les motifs de sa déception et ses surprises devant la réalité soviétique: "Une collectivisation forcée qui plonge des millions d'êtres humains dans la famine et en exil des centaines de mille... une terreur monotone et inutile..."

En 1934, Lyons réussit à contenir son passeport. Il quitta le pays où il avait cherché la Liberté, l'Égalité et la Justice et où il avait seulement trouvé: "une nation opprimée, matériellement, par des torrents de sang, par les mitrailleries qui gardent les frontières pour empêcher toute évasion, par un système de passeports... qui rend impossible toute circulation, même à l'intérieur du pays; intellectuellement, par la prescription de toute croyance, toute curiosité mentale étant punie comme une hérésie; spirituellement, par

Quelques aperçus sur l'industrie du bâtiment

L'industrie du bâtiment mérite de retenir l'attention. L'évaluation des travaux de construction exécutés au cours de l'année dernière varie entre 225 et 250 millions de dollars. Évidemment, nous sommes encore loin de la somme de 370 millions, qui a été atteinte en 1926, année généralement tenue pour normale. On constate toutefois que cette industrie s'est déjà relevée d'une façon assez sensible, si l'on veut bien se rappeler qu'en 1933 la valeur des entreprises de construction dépassait à peine 97 millions. Les travaux projetés en 1937 sont évalués à 401 millions de dollars, en comparaison de 259 millions en 1936. Aussi, dans ce domaine, la nouvelle année débute-t-elle sous d'heureux auspices. Les contrats de construction conclus au mois de janvier représentent une valeur de plus de 9 millions de dollars, soit une augmentation de 38 p.c. par rapport à janvier 1937. Il est intéressant de noter que les deux tiers de ces nouvelles entreprises consistent en maisons d'habitation et en locaux commerciaux et industriels.

La revue annuelle de l'embauchage, publiée récemment par l'Office national de la statistique, fait ressortir une notable amélioration. Le recrutement des ouvriers et des employés a pris en 1937 une ampleur qui n'avait été dépassée qu'en 1929, au zénith du boom. La courbe de l'embauchage a décrit pendant huit mois consécutifs — de mars à octobre — un mouvement ascendant ininterrompu, qui a relevé l'indice de 22 p.c. La progression enregistrée pendant la même période, depuis l'établissement de cette statistique, en 1920, n'avait été, en moyenne, que de 10 p.c. Les pouvoirs publics ont encore fait exécuter divers travaux ayant pour objet principal l'allègement du chômage, mais cet élément a été moins important l'an dernier que les années précédentes. Le premier relevé de 1938 accuse, au 1er janvier, un fléchissement d'un caractère saisonnier. Bien que le pourcentage du recul soit inférieur à la moyenne des dix-sept dernières années, la diminution du nombre des salariés au travail est plus grande que d'habitude, à cause de l'importance inusitée de l'embauchage depuis quelques mois. Si les hôtels et restaurants ainsi que le commerce de détail, utilisent un personnel plus nombreux, on constate une régression dans les opérations forestières, les mines, les transports et surtout dans la construction et dans diverses branches de l'industrie manufacturière, telles que la métallurgie, l'alimentation, les textiles et les pâtes et papiers.

Extrait du rapport publié par la Banque Canadienne Nationale.

Témoignage de Lyons

(suite et fin)

un prétendu enthousiasme pour le knout, qui laisse la nation prostrée devant l'image de l'hypocrisie..."

B. I. E.

Encouragez nos annonceurs

PHARMACIE PINSONNAULT

1390 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS - MONTREAL
Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376

CLairval 7902

Service courtois et diligent

AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident —
Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE
(Angle William-David)

MAISONNEUVE
MONTREAL

MEMBRE DU CERCLE LEON XIII.

Tél. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

CONFORT

Il fait froid! Votre système de chauffage actuel vous donne-t-il tout le confort nécessaire?
Il n'est jamais trop tard pour consulter

J.-W. Jetté, Limitée

Experts en
CHAUFFAGE et PLOMBERIE

2114 est, Rachel

Montréal

AMherst 1788

Service d'ingénieurs — ouvriers spécialisés.

Service jour et nuit

CHerrier 8676

GARAGE LAMY

LAVAGE, GRAISSAGE, HUILAGE
et REPARATIONS GENERALES

1310 DEMONTIGNY EST (Entre Panet et Visitation)

Librairie Beauchemin Limitée

430, rue St-Gabriel

Montréal

LIBRAIRES

— EDITEURS

— IMPRIMEURS

ACME
TRADE MARK

GANTERIE

Gilets de cuir

Tricots

Vêtements de travail

Chemises

Costumes pour le sport,

etc., etc.

Acme Glove Works Limitd

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Exemple que nous donne la Roumanie

Le gouvernement fédéral va-t-il prohiber la publication et la circulation des journaux et revues communistes?

En Roumanie, les principaux quotidiens marxistes étaient édités par des Juifs. Cette presse menait méthodiquement une campagne de destruction et de subversion sociale. Voici le rapport de M. Coga, président du Conseil a fait au sujet de la suppression de ces journaux: "MM. les Ministres, pour préserver l'esprit civique du pays de certaines tendances destructrices tout à fait étrangères aux traditions de l'esprit roumain et qui ont miné constamment la santé morale du pays, le Conseil des Ministres voulant écarter dès le début tous les obstacles qui s'élèvent contre l'idée nationale et chrétienne avec toutes ses conséquences, et considérant que la direction de la conscience publique appartient à la famille du peuple autochtone représentée par l'Etat, décide: la suppression à partir du 30 décembre 1937 des journaux "Adevarul" (Le Vérité), "Dimineata" (le Matin) et "Lupta" (La Lutte), dirigés et écrits en majeure partie par des étrangers au service d'intérêts contraires aux aspirations du peuple roumain."

Cette mesure a porté un coup très dur au mouvement marxiste en Roumanie.

Le gouvernement a interdit par ailleurs la parution de 7 quotidiens de Bessarabie en langue russe et de tous les journaux de province, édités en langue roumaine par les Juifs. Il a interdit aussi une série de journaux écrits en langue allemande. Toute cette littérature faisait de la propagande marxiste et pro-bolchéviste.

"L'Ordre Nouveau",
le 5 mars 1938.

Le contrat de travail et les métiers de la construction

Chez un grand nombre de nos syndiqués, on est à se demander quelles sont les causes qui retardent la signature du prochain contrat de travail des métiers de la construction. D'abord, laissez moi vous dire, entre parenthèses, que ceux qui font ces demandes, qui semblent être justes, sont de ces syndiqués qui croient que tout finit avec la contribution payée; l'assistance aux assemblées, cela ça n'a pas d'importance. On ne vient pas aux assemblées; pas même pour payer ses dus, et ensuite on est surpris que telle ou telle chose soit passée hors de notre connaissance: parfois, on est même porté à la critique et l'on risque d'être injuste envers les officiers et les agents d'affaires. Ce n'est pas un reproche que je fais aux membres de nos syndicats, mais bien une invitation à fréquenter plus souvent nos salles de réunions afin de bien se renseigner et aider nos officiers à résoudre certains problèmes qui parfois se présentent surtout sous formes de contrats collectifs: tel le cas qui se présente actuellement.

Plusieurs raisons motivent le retard qui est apporté à la signature du contrat, mais la principale est celle qui a trait à la classe qui stipule: Que tout travail fait en dehors de la ville de Montréal sera payé 20 p.c. de moins que celui payé dans la Métropole; cependant il y est ajouté que les travailleurs qui seront embauchés à Montréal recevront les mêmes salaires qu'à Montréal. On a aussi retranché la clause qui stipulait que tous les travaux de 20,000 piastres et plus seraient payés aux mêmes taux que les salaires de Montréal.

Nous nous sommes objectés de toutes nos forces à ce que

cette clause soit enlevée. L'expérience nous a démontré que ce n'est que dans de rares occasions que les employeurs embauchent leurs ouvriers dans la grande ville quand ils ont des travaux en dehors, qu'ils répondent à ceux qui demandent de l'emploi: allez vous engager là où sont les travaux. Ce qui arrive c'est que l'ouvrier qui a grand besoin de travailler, ira quand même, dut-il voyager plusieurs milles à ses frais et dépens afin de subvenir aux besoins de sa famille. On a tenté de nous démontrer que l'embauchage de l'ouvrier était à meilleur marché avec le salaire de Montréal et que le patron préférerait garder avec lui ses ouvriers habituels dont il connaît la compétence, même en dehors de Montréal, plutôt que de payer des salaires moindres à des hommes dont il ignore la compétence. Nous avons mal prisé la démonstration et nous leur avons demandé pourquoi tant s'objecter et tant insister à ce que cette clause soit retranchée. Au moment où j'écris ces lignes, on semble vouloir nous épeurer et nous mettre la situation comme étant très grave. On va jusqu'à nous dire qu'un grand mouvement se fait pour que les villes de moins de 5,000 âmes dans l'île de Montréal doivent tomber dans la zone No 2 et combien d'autres choses.

Il me semble que nous avons fait toutes les concessions demandées par les patrons et que eux, en retour, devraient ne pas être aussi exigeants. On se plaint, dans les milieux patronaux, à vanter les bienfaits des contrats collectifs. C'est bien beau toutes ces belles paroles, mais il ne faut pas que la bonne entente ne vienne que du côté des ouvriers, il faut que les patrons y mettent un peu de leur sans cela, il n'y a plus d'entente, c'est de la dictature.

Espérons que quand ces lignes seront publiées les employeurs auront compris que ce que nous demandons n'est que raisonnable et qu'ils n'auront aucune objection à ce que cette clause reste telle qu'elle était l'an dernier, que le contrat sera signé sous peu et que chacun s'efforcera de faire en sorte qu'il soit appliqué scrupuleusement, du côté des patrons comme de celui des ouvriers. Car il ne faut pas sortir de là, on aurait obtenu de meilleures conditions de travail et peut-être une augmentation de salaires, cette année, si les contrats de travail antérieurs avaient été mieux observés.

J. M. CHALUT,
Sec. correspondant,
Ass. des plâtriers de Montréal.

Le mouvement des employés barbiers à Montréal

Le Syndicat des employés barbiers et coiffeurs de Montréal a eu des débuts bien modestes, mais on trouvera dans les lignes qui suivent le travail immense que le syndicat a accompli.

C'est en 1934 que le mouvement a vu le jour sous la bannière des Syndicats catholiques, mais depuis 1931 un groupe d'hommes travaillaient à l'accomplissement de cette oeuvre (et ici je m'arrête pour penser au président actuel, M. J.-E. Laforge, qui fut le premier à faire admettre cette idée à ses confrères). Ce ne fut pas sans difficultés, car la plupart d'entre eux faisaient partie de l'Union Internationale. Les collaborateurs de M. Laforge ne se sont décidés d'épouser son projet que lorsqu'ils se sont vu refuser à l'Union Internationale l'adoption du principe d'une convention collective (tous savent que l'Union Internationale en 1934 était contre cette loi que nos syndicats catholiques avaient fait passer au gouvernement pour la protection des ouvriers). Ces gens donnaient pour raison que les ouvriers s'organisent dans l'Union Internationale et nous les protégerons sans se servir de la loi des Syndicats catholiques (c'est le nom que l'on donnait à la loi des conventions collectives à cette époque). A ce raisonnement un groupe assez important, si l'on considère le nombre de membres qui assistaient à cette assemblée se retira et c'est là que le travail d'organisation et de relèvement du métier de barbier commença.

Avec M. Laforge en tête, suivi de ses collaborateurs, nous nous rendions aux bureaux des Syndicats catholiques en s'adressant à M. Léonce Girard, alors secrétaire général. C'est alors que M. Girard pilota les chefs du mouvement des barbiers pour en venir au résultat qu'après un an d'organisation nous étions à signer une convention avec nos patrons. Après cette date, de jour en jour des vieux membres de l'Union Internationale, voyant le travail que nous avions accompli en si peu de temps, demandaient leur admission à notre mouvement. Nous avions fait nos preuves, car chez les barbiers il se trouve malheureusement comme dans les autres corps de métiers des gens pour nous dire "si ça marche, on entrera", et comme "ça marchait" on a reçu une avalanche de demandes d'admission. Normalement le comité conjoint se formait et ce comité se préparait à faire respecter la loi, mais voilà des difficultés qui surgissent. Comme la convention mentionnait des salaires à la pièce, et que la loi prévoyait que l'amende pour la violation des salaires serait de 20 p.c. de la différence non payée, c'est donc à dire que les barbiers qui auraient travaillé à \$.05 ou \$.10

meilleur marché que leurs confrères, il n'aurait été possible de faire payer aux réfractaires que 20 p.c. de \$.05 ou \$.10. Et là sans se renseigner davantage sur les difficultés qu'avaient à rencontrer le comité conjoint, un groupe de barbiers sorti d'un club de chômeurs se formait pour protester contre la convention, et c'est de ce groupe qu'est née l'Association indépendante des barbiers, et depuis ils protestent contre tout à tort et à travers, mais notre syndicat ne se décourage pas pour si peu. Se sentant fort de son affiliation au mouvement syndical catholique, nous proposons un amendement à la loi pour que la violation du salaire soit un délit. Appuyé par tout le mouvement catholique (et je défie qui que ce soit pour dire qu'ils nous ont aidé ou qu'ils ont fait quelque chose pour obtenir ces amendements autres que nos syndicats affiliés à la C.T.C.C.), nous proposons donc dans le mémoire de la C.T.C.C. au gouvernement une clause à cet effet; mais voilà les événements politiques qui s'en mêlent.

La session est abrogée. Ce sont de nouvelles élections. Nos amendements sont retardés pour un an. A la session spéciale convoquée par M. Duplessis, l'année suivante, alors devenu premier ministre, encore par la force du mouvement syndical catholique, nous réussissions à faire inclure dans la loi cet amendement depuis si longtemps attendu. C'est depuis lors, que le comité conjoint s'est mis à l'oeuvre pour faire respecter la convention.

Voilà le travail que notre syndicat, aidé de nos chefs supérieurs, et appuyé par tous ses membres, a accompli en trois années. Les principaux chefs des autres organisations nous disaient que nous ne pourrions jamais obliger personne, surtout les artisans, à travailler pour un salaire à la pièce fixé dans une convention. Le comité conjoint a eu à cette occasion à supporter des causes devant les tribunaux attaquant la constitutionnalité de la loi et de la convention, mais pour le bien général des barbiers, le comité est toujours sorti victorieux de ses attaques. Depuis quelques mois, le syndicat des employés barbiers et coiffeurs est à préparer une nouvelle convention. Profitant des trois années d'expérience nous serons en mesure de préparer des nouveaux règlements qui seront un autre pas vers le relèvement social et économique de la profession.

Si l'on considère qu'en 1934 il se payait des salaires comme \$7 et \$8 par semaine, et ce pour 72 heures de travail, on constatera donc ce qu'un syndicat bien organisé et bien dirigé peut accomplir pour ses mem-

(Suite à la page 8)

TAIT-FAVREAU Limitée
L. FAVREAU, O.O.D., Président
EXAMEN DE LA VUE
TROUBLES MUSCULAIRES DE L'OEIL - AJUSTEMENT DES VERRES

L'Optométriste
LORENZO FAVREAU

et ses assistants
Pierre Crevier, Ba.O. et Lucien Hébert, Ba.O.,
OPTOMETRISTES - OPTICIENS LICENCIÉS
"Bacheliers en Optométrie"

BUREAU DU CENTRE
265, rue Ste-Catherine E.
Tél. LANcaster 6703

BUREAU DU NORD
6890, rue Saint-Hubert
Tél. CALumet 9344

TOUJOURS
le même bon vieux

GIN CANADIEN
CROIX D'OR
melchers

MAIS!
dans un NOUVEAU FLACON PLAT


85c
10 oz.
26 oz. \$1.90
40 oz. \$2.65

Distillé et embouteillé au Canada par
MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
Montéal et Berthierville

1090 RUE PLESSIS
AMHERST 8900

MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Pompes Funébres, Limitée


G. N. MONTY

5 LAPOINTE, 4156 RUE ADAM, MARIENNEUVE - AMHERST 378

Fédération des Oeuvres de Charité Canadiennes-Françaises

Objectif: \$403,236.00

Campagne du 26 mars au 5 avril

METTEZ-VOUS A LEUR PLACE!

Urges Formation of Catholic Unions

(Suite de la 1ère page)

compared by the comparative lack of organization by the working man. Labor is radical and right, but I wish it were not so radically right. I wish it were less like Communism, less like Capitalism and more to the Catholic conception of things."

Father Monaghan urged his hearers to "put aside snobbishness and help Labor to organize." "I appeal to you," he said, "not only because you are Catholics but because you are young; because you know not only that union is strength, but that unity is God."

Mr. Sheed spoke upon the value of "getting God straight

with life." He stressed the fact that we are to understand God rightly not only as to religion but to life, particularly social life as a whole. Another point that Mr. Sheed set forth was that clear and understanding thinking will prove to be the solution to many of our problems. "Too often ideas are formed in the mouth—the Catholics must apply their brains and thinking facilities, then they, if anyone can, will bring about the revolution," he said.

*Encouragez les
annonceurs de la
Vie Syndicale*

Le mouvement des employés barbiers de Montréal

(Suite de la page 7)

Mes. Nous invitons les membres de continuer leur confiance en leur mouvement, de faire de la propagande parmi leurs confrères non syndiqués, leur montrant le travail accompli par notre organisme, les persuadant de se faire un devoir d'honneur de se tenir toujours en règle dans leurs contributions et de permettre ainsi à notre mouvement de continuer l'oeuvre si bien commencé.

Roméo GILBERT, secrétaire,
Syndicat des Employés barbiers
de Montréal.

En Russie soviétique

(suite de la page 4)

région du coeur de ces figures ont été récompensés par des cartes d'entrée gratuites pour le cinéma. Les autorités ont interdit l'utilisation de pareilles cibles dans les tirs à Moscou et à Léninegrad pour ne pas effaroucher les étrangers. (Commission des Directeurs de Journaux Catholiques).

La Science Soviétique

Le Commissaire à l'Agriculture, Eikhé, a fait le 18 janvier 1938 un rapport détaillé au Comité Central du Parti Communiste de l'URSS. Après avoir expliqué que tout allait mal, le Commissaire poursuit:

"Pour le soi-disant travail scientifique dans le domaine agricole, les institutions agraires de l'Etat ont dépensé 200 millions de roubles en trois ans. Une grande partie de cette somme a été dépensés pour rien: par exemple, depuis 1932, l'Académie agricole a étudié des sujets tels que "l'utilisation des différentes races de chiens", "la technique de la fécondation artificielle des chiens" ou "la descendance des chiens de race importés de l'étranger.." (Izvestias, 22 janvier 1938).

Lisez et faites
lire

LA VIE
SYNDICALE

J. S. Vallée

Directeur de funérailles

6821, St-Hubert, Montréal

CAlumet 0301

SERVICE D'AMBULANCE

ANTONIO GARNEAU

AVOCAT et PROCUREUR

de l'étude

Bertrand, Guérin, Goudrault & Garneau
276 OUEST, RUE ST-JACQUES - MONTREAL

ERNEST BERTRAND, CR., M.P.

C.-E. GUERIN, C.R.,

M. GOUDREAU, C.R.,

ANTONIO GARNEAU, C.R.

H.-N. GARCEAU, C.R.

MARCEL PIGEON.

L'Heure de boire une Dow

BIÈRE
Dow
ÉTABLIE 1790!
OLD STOCK